

# Fonctionnement du pass Culture



# Le pass Culture “18 ans”

## Mission

- renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans

## Méthode

- portage par la **SAS pass Culture**, en charge de la mise en œuvre du service depuis juillet 2019

## Généralisation en mai 2021

- **800 000 jeunes** de 18 ans ont désormais accès à un compte crédité de **300€** utilisable pendant **24 mois**
- réservation parmi un large catalogue, proposé par **10 000 acteurs culturels** sur l'ensemble du territoire
- **Types d'achats possibles :**

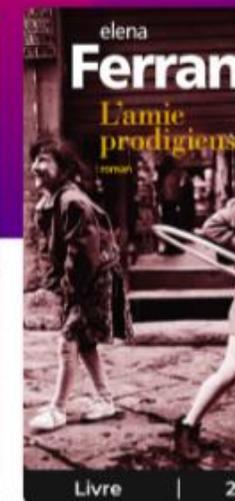
**Bonjour Célia**

Tu as 153,10€ sur ton pass

C'est nouveau



Le Joker  
À partir de 12 €



L'amie prodigieuse  
8,99€

Prochainement autour de toi



Théâtre | 1,2km



Musique | 1,2km



Th

# Le périmètre des offres éligibles au pass Culture

*Les musées : visite libre, visite guidée, rencontres, ateliers, offres événementielles, catalogues et ouvrages, visites spéciales pass Culture ...*

## visites



de musées, de lieux historiques, de centres d'art...

## rencontres



avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...

## cours et ateliers



de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...

## places et abonnements



de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...

## biens matériels



livres, BD, DVD, disques, vinyles, oeuvres d'art, instruments de musique...  
limités à 200 euros

## biens numériques



jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne  
limités à 200 euros

# Fonctionnement de la part individuelle



# La part individuelle

## Pourquoi ?

- **Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes**

## Comment ?

- En permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En **construisant progressivement** des parcours **éditorialisés** et en mettant en place une **continuité avec le parcours EAC**

## Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux +18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

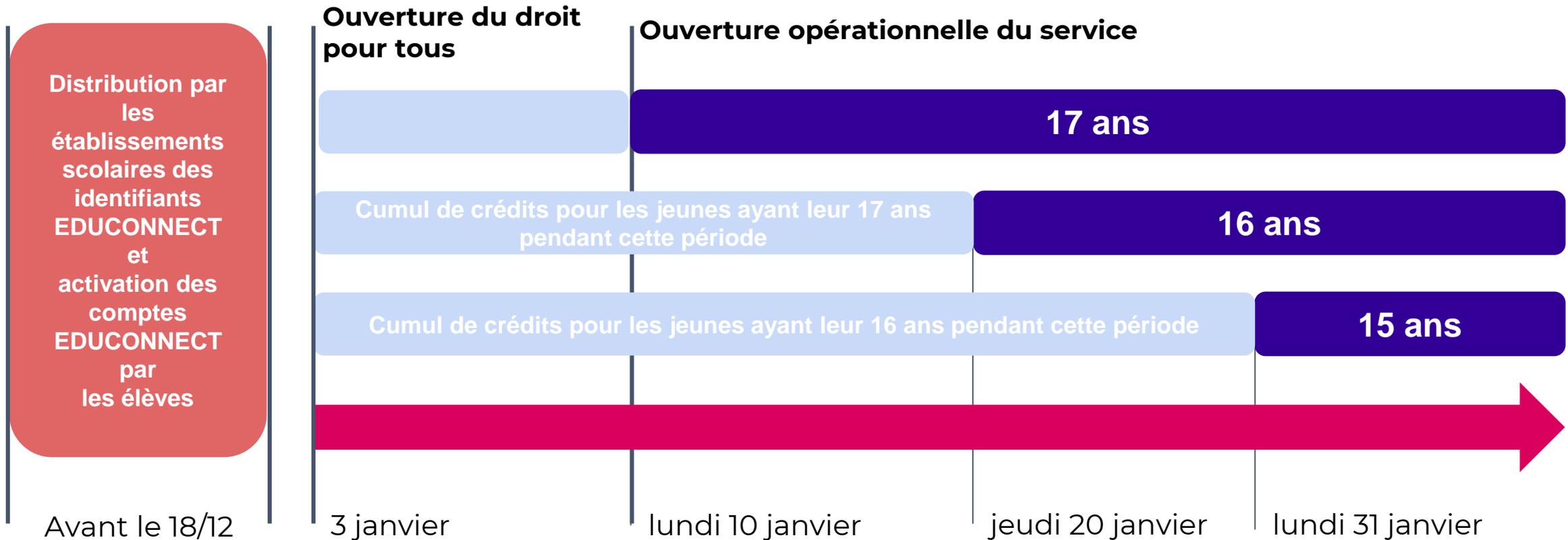
## Combien ?

- 17 ans : 30€
- 16 ans : 30€
- 15 ans : 20€

## Quand ?

- 17 ans : à partir du 10 janvier 2022
- 16 ans : à partir du 20 janvier 2022
- 15 ans : à partir du 31 janvier 2022

# Calendrier et Lissage progressif de l'ouverture individuelle



Ex : un jeune ayant eu ses 17 ans le 15 janvier sera crédité de 30€ + 30€. En effet :

- il avait le droit à 30€ pour ces 16 ans qu'il aurait pu demander entre le 10 et le 15 janvier alors que le service ne lui était pas ouvert
- il a le droit à 30€ du fait de ces 17 ans au 15 janvier

**EDUCONNECT**

**Les chefs d'établissement  
distribuent aux élèves  
les identifiants EDUCONNECT**

# Les identifiants sont édités et peuvent être distribués

Bonjour Prénom NOM,

L'établissement scolaire XXX met à votre disposition un compte « EduConnect » .

...

Pour activer votre compte, allez à l'adresse internet suivante :

<https://moncompte.educonnect.education.gouv.fr>

Sur la page de connexion EduConnect, renseignez les identifiant et mot de passe ci-dessous.

## **Compte EduConnect :**

**Identifiant :** P.NOM12

**Mot de passe provisoire :** VUXBD2F

# **Les élèves activent les comptes EDUCONNECT**

**- accompagnés en salle  
informatique,**

**- à la maison via PRONOTE ou  
COLIBRI,**

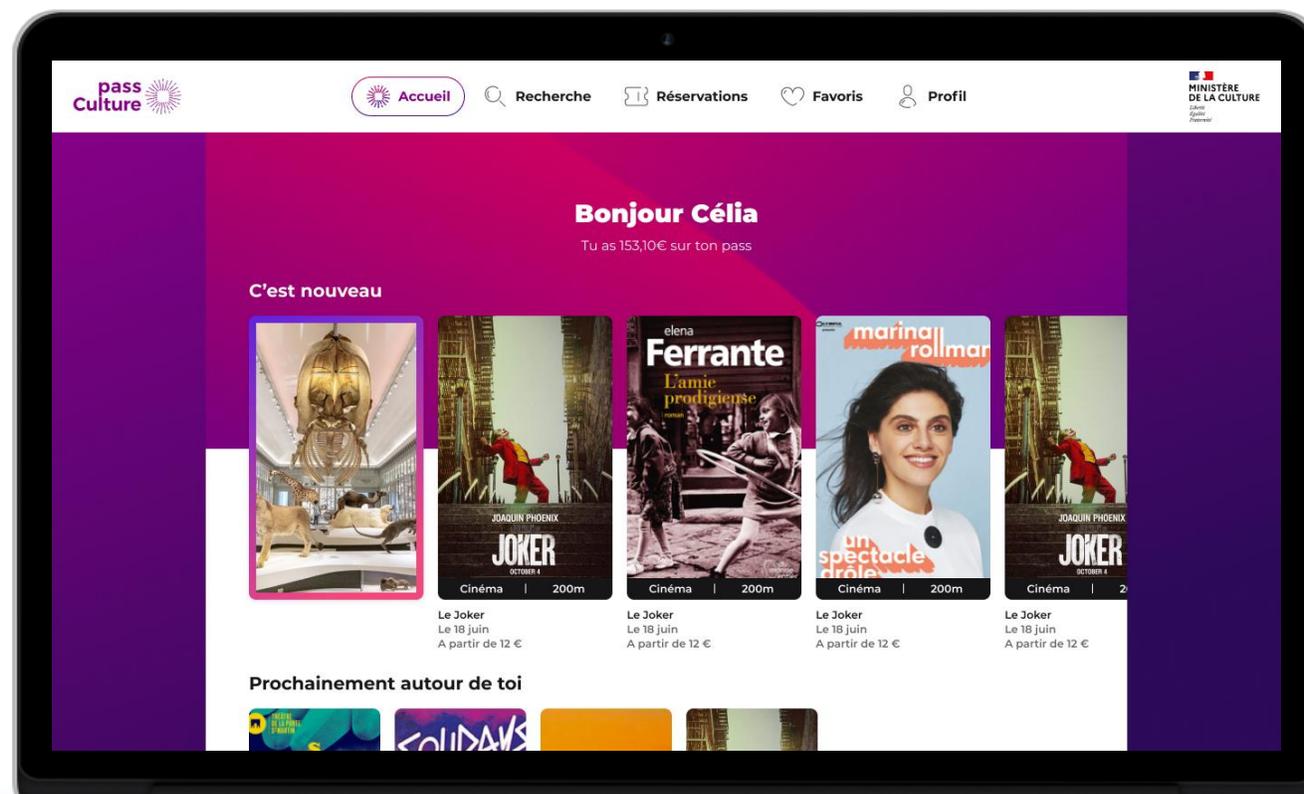
**- ou autre...**

**EDUCONNECT**

# Accès à l'application (janvier 22)



Via un navigateur internet (Firefox, Chrome, etc.)



# Fonctionnement de la part collective



# La part collective

## Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

## Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projet** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

## Quoi ?

- *Dans un premier temps* uniquement des **offres aux montants forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- *Dans un second temps* et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

## Combien ?

- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : 25€ par élève (**16,7 euros** au 1<sup>er</sup> janvier\*)
- 2<sup>nde</sup> : 30€ par élève (**20 euros** au 1<sup>er</sup> janvier\*)
- 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> : 20€ par élève (**13,3 euros** au 1<sup>er</sup> janvier\*)

Le **crédit de dépense** est attribué annuellement à l'EPLE sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds.

## Quand ?

- début janvier 2022 pour tous les EPLE et les établissements de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer.

# Les offres collectives pass Culture ...

... sont l'**opportunité** de créer de nouveaux projets, notamment pour des élèves sans projet.

... vont **enrichir** des projets déjà existants :

- en associant un partenaire culturel
- en associant des groupes-classes supplémentaires
- en proposant une action **complémentaire** de celle déjà financée dans le projet (pratique artistique, rencontre, médiation, etc.). *Attention par ex: si un artiste mène des ateliers avec un groupe, le pass ne peut financer des heures de pratique supplémentaires pour ce même groupe.*

Besoin d'un état des lieux  
des projets existants et des projets en gestation ou en préparation

**LE RECENSEMENT ADAGE**

# Le Recensement

Il permet d'afficher de manière exhaustive les projets, actions, évènements et enseignements artistiques d'un établissement scolaire.



The screenshot displays the Adage web application interface. At the top, there is a navigation bar with the Adage logo and menu items: Administration, Recensement (selected), Suivi des projets, Ressources, and Mon compte. On the right side of the navigation bar, there is a user profile section for 'COMPTES TEST' (Administrateur technique) with a DECONNEXION button. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Volet culturel du projet d'établissement' for the school year '2020-2021'. The school name 'CLG ARIANE - GUYANCOURT' is displayed. Below this, there are three main sections: 'Enseignements artistiques' (1), 'Projets d'éducation artistique et culturelle' (5), and 'Actions et évènements culturels' (2). Each section includes a 'Documents d'accompagnement' link.

Il permet aussi de générer les attestations individuelles du parcours EAC des élèves et le volet culturel du projet d'établissement.

Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est **responsable de la répartition de l'enveloppe allouée** au titre de la part collective du « pass Culture » au sein de son établissement.

Il veille à **favoriser l'égal accès de tous** les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

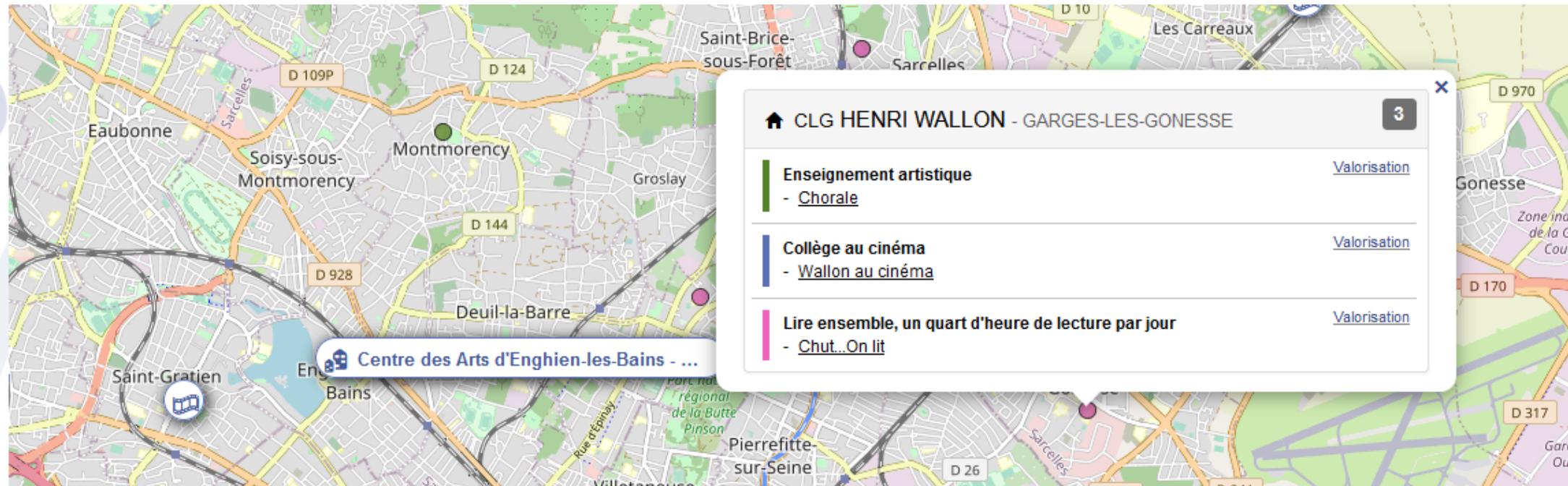
Il **valide les offres** culturelles proposées par les équipes pédagogiques figurant parmi les offres éligibles.

**La part  
collective**

**ADAGE :**  
**Unique voie d'accès  
à la part collective**

# Ce que permet déjà ADAGE

- Consulter l'ensemble des projets EAC réalisés dans l'établissement scolaire et dans l'académie
- Accéder à des ressources pour monter les projets (cartographie de partenaires, contacts, documentation)
- Déposer en ligne un dossier de demande de subvention pour des projets EAC
- Suivre le parcours EAC de chaque élève
- Editer une attestation de parcours EAC pour chaque élève



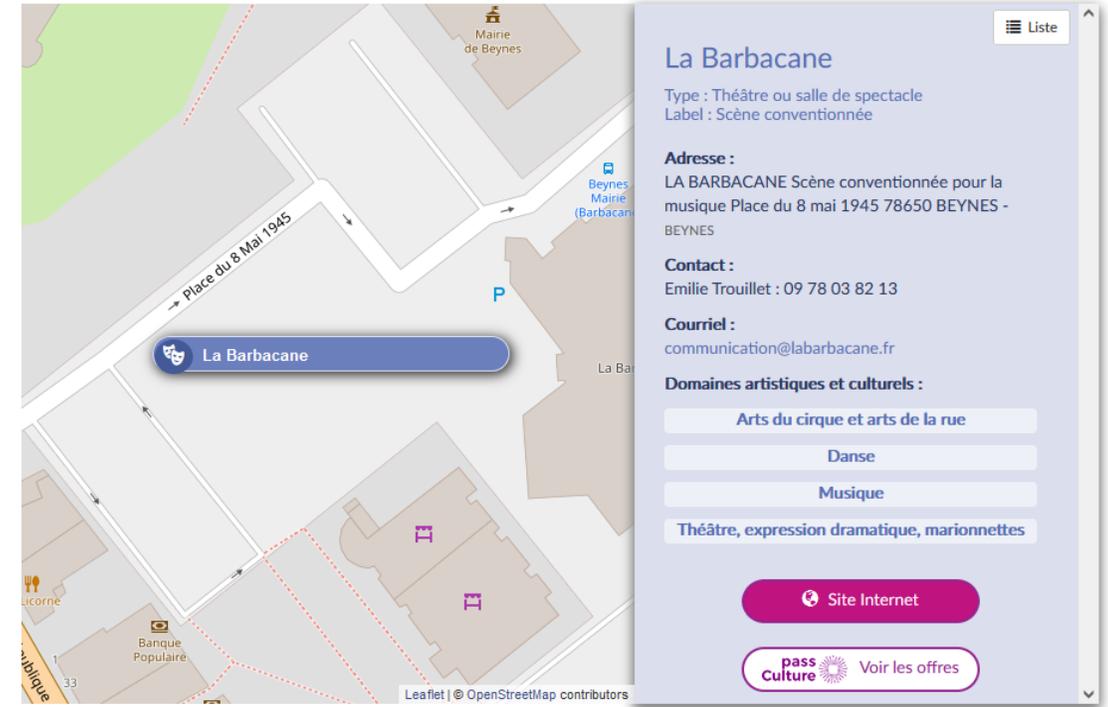
Ce que permettra l'association ADAGE-pass Culture part collective

# Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Accéder directement aux propositions pass Culture des **lieux culturels** avec géolocalisation.

**Cartographie ADAGE et catalogue pass Culture** accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.

**Entrer en contact** avec les structures culturelles, notamment les responsables des relations publiques des lieux culturels.



Accompagner les élèves vers leur autonomie culturelle et créer les conditions de leur inscription dans un environnement culturel de proximité.

# Un atout pour simplifier les démarches administratives



Gestion du budget pass Culture par le chef d'établissement

⇒ page de suivi pass Culture pour pilotage sur ADAGE

Facilité de mise en œuvre des préservations (simple option posée sur l'offre pass Culture)

⇒ préservation en un clic sur ADAGE par le rédacteur de projet ou le chef d'établissement.

**Pas de bon de commande.**

Engagement simplifié du budget sur une offre par le chef d'établissement.

**Crédit de dépense alloué à l'établissement.** Pas de trésorerie dans l'établissement.

⇒ **validation en un clic sur ADAGE par le chef d'établissement.**

Paiement automatisé de l'offre une fois celle-ci réalisée.

**Pas de facture.**

⇒ mise en paiement automatique par la SAS pass Culture en fonction du calendrier de réalisation de l'offre

# Un outil au service du pilotage et des instances

Information au CA **sans nécessité de vote** quand le projet est intégralement financé par pass Culture

⇒ pour faciliter la présentation des actions, extraction pdf de l'ensemble des projets par ADAGE

Le chef d'établissement peut s'appuyer sur **le conseil pédagogique** pour construire et approuver les projets utilisant le pass culture, à partir du diagnostic ADAGE.

⇒ Recensement ADAGE et outils statistiques et de suivi

|  Volet culturel du projet d'établissement<br>2020-2021   |  |
|---|--|
| CLG ARIANE- GUYANCOURT - 078  |  |
| Labellisation E3D : OUI<br>Bassin : 078F-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES  |  |
| Chef d'établissement : M. NOM PRENOM<br>00 00 00 00 00 - ce.XXXXXXXXX@ac-academie.fr  |  |
| Professeurs référents culture : <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme <b>NOM106032</b> PRENOM - GESTION MATERIELLE<br/>prenom.nom106032@ac-academie.fr</li><li>- MM <b>NOM502</b> PRENOM - LETTRES MODERNES<br/>prenom.nom502@ac-academie.fr</li></ul>  |  |
| Axes du volet culturel : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1. Assurer la réussite de tous les élèves en adaptant les pratiques, en utilisant les projets pour lutter contre le décrochage.</li><li>- 2. Construire le citoyen éclairé. Faire du collège un lieu de rencontres, d'ouverture et d'épanouissement.</li></ul> |  |
| Analyse de la situation :<br><br>L'EAC est très développée au collège Ariane par la proximité des partenaires culturels: la Ferme de Bel Ebat, la salle d'exposition de Guyancourt, les Ecritures contemporaines... Grâce au soutien de la Fondation Carasso et au  |  |

**La part  
collective**

**utilisation de la part  
collective  
à partir de janvier 2022**

# Comment favoriser l'égal accès de tous les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles ?

Outil statistique ADAGE

CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR



Enseignements artistiques

[En savoir plus](#)  
[Documents d'accompagnement](#)



Projets d'éducation artistique et culturelle

[En savoir plus](#)



Actions et événements culturels

[En savoir plus](#)

Statistique :   XLS

| Catégories d'actions                         | TOTAL |      | 6EME |      | 5EME |     | 4EME |      | 3EME |     |
|--|-------|------|------|------|------|-----|------|------|------|-----|
| Enseignements artistiques                    | 24    | 7 %  | 12   | 12 % | 4    | 5 % | 1    | 2 %  | 7    | 8 % |
| Projets d'éducation artistique et culturelle | 99    | 26 % | 26   | 26 % | 0    | 0 % | 73   | 77 % | 0    | 0 % |
| Actions et événements culturels              | 0     | 0 %  | 0    | 0 %  | 0    | 0 % | 0    | 0 %  | 0    | 0 % |
| TOUTES CATEGORIES CONFONDUES                 | 122   | 32 % | 38   | 38 % | 4    | 5 % | 73   | 77 % | 7    | 8 % |

# Comment identifier des classes prioritaires ?

Suivi des élèves en fonction du nombre de projets dont ils bénéficient (ou pas)

## Suivi des élèves



× CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR

Rechercher un élève

Période :

2021-2022

Niveau de classe :

Tous

Regroupement : Classe

266 

dans 12 classes

Tout déplier

Réactualiser la liste

Catégorie :

Toutes

Type de dispositif :

Tous

Type de partenaire :

Indifférent

Partenaire culturel :

Tous

Nombre d'actions :

Aucune

Domaine artistique et culturel :

Indifférent

3A

23 

# Validation des offres

Page de suivi et de gestion des offres Collectives et des projets auxquels elles sont associées

## Suivi des actions pass Culture

× CLG FLORA TRISTAN - CARRIERES-SOUS-POISSY

2021-2022 ▾

 Budget prévisionnel : 5 450 €

### Suivi budgétaire

| Pré-réservé | Réservé | Consummé | Solde prévisionnel  |
|-------------|---------|----------|--|
| 260 €       | 1 160 € | 0 €      | 4 290 €  |

### Actions pass Culture associées à un projet Adage

#### Enseignement artistique

- Chorale

 TEST3 - le 14/01/2022 à 12:00

Réservé **260 €**   ▾

#### Projet d'éducation artistique et culturelle

- Projet 1

 TEST 1 - le 15/12/2021 à 14:00

Réservé **900 €**   ▾

#### Projet d'éducation artistique et culturelle

- test

 TEST3 - le 14/01/2022 à 12:00

Pré-réservé **260 €**    ▾

Les offres pass Culture doivent être associées à des actions et projets par les rédacteurs de projets.

## **Réalisation de l'action et paiement de la structure culturelle**

Si le projet se déroule dans le calendrier prévu, la mise en paiement de l'offre est automatique.

L'acteur est remboursé à 100% par la SAS pass Culture, une fois l'activité effectuée.

**Les offres pass Culture doivent être réalisées avant le 31 août, pas de report de crédit sur l'année suivante.**

## Bilan

Le chef d'établissement demande à ce que le bilan du projet soit renseigné dans ADAGE. Le bilan est utile :

- à l'équipe pédagogique pour évaluer l'action ;
- au chef d'établissement pour apprécier la dynamique de sa politique EAC et la relation avec les partenaires ;
- à la DAAC pour mesurer les réalisations, la qualité des partenariats engagés et piloter les appels à projets futurs.

**La part  
collective**

**Actions à conduire par les  
chefs d'établissement  
à partir de novembre 2021**

# Formation et information

- Nomination d'un référent culture par collège et par lycée
- Organisation et conduite de sessions d'information en établissement (présentiel recommandé si possible) à destination du corps professoral, de l'ensemble des personnels et des délégués : collégiens, lycéens et délégués de classe.  
Le chef d'établissement dispense ces sessions en lien avec le **réfèrent culture**.

# Le professeur référent culture

## Ce qu'il fait

- Il suit la formation proposée par la DAAC
- Il aide les collègues à recenser les actions, événements, projets et enseignements artistiques dans ADAGE
- Il accompagne le chef d'établissement
- Il peut organiser des temps de travail avec ses collègues selon les habitudes de l'EPL

## Ce qu'il ne fait pas

- La communication à destination des équipes pédagogiques est assurée par le Chef d'Etablissement
- Il ne remplit pas ADAGE à la place de ses collègues
- Il ne valide pas les offres pass Culture de ses collègues et il n'arbitre pas entre plusieurs projets déposés.

**Un modèle de lettre de mission est disponible sur le site académique**

**La rémunération généralisée des référents culture est actuellement étudiée par la parlement**

# Pilotage

- Le chef d'établissement s'appuie sur son conseil pédagogique pour l'EAC et donc l'utilisation de la part collective de Pass Culture, au moins deux fois par an : avril et octobre. Cette année, en raison du déploiement Pass Culture en janvier, le conseil pédagogique pourra être réuni sur cette question en janvier ou février.
  - Le chef d'établissement informe le CA des décisions d'utilisation de la part collective de Pass culture. Si une utilisation des crédits de l'EPLÉ devait abonder les projets (transport par exemple), un vote sera nécessaire.
  - Le chef d'établissement peut demander à son référent culture de former un « comité culture » réunissant les référents VL ou VC, les élus VL et VC, le référent sciences, histoire et mémoire, etc. afin d'impliquer tous les types d'utilisateurs dans l'EAC et l'utilisation individuelle et collective de Pass Culture.
- Ce travail concerté facilite la mise en œuvre d'autres dispositifs et opérations tels « le quart d'heure de lecture », « nuit de la lecture », « semaine des mathématiques », etc.

# Calendriers et Ressources



# Calendrier et ressources académiques

*formation des référents culture par la DRAAC : 10/12 – 15h*

*information des référents numériques par la DRANE : 03/12*

*information des EVL et EVC par la DAVL*

*Permanence téléphonique : 0596 59 99 39*

*ressources : <https://site.ac-martinique.fr/eac>*

*liste des partenaires artistiques : ADAGE*